



Commune de La Roche en Brenil
Arrondissement de Montbard – Canton de Semur en Auxois
21530

Tél. : 03 80 64 71 79 Fax : 03 80 64 80 23
E-mail : mairiedelarocheenbrenil@wanadoo.fr

Arrêté Municipal n° 2016-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION
CIRCULATION SUR LA VOIE COMMUNALE n° 7

Le Maire de LA ROCHE EN BRENIL,

= Vu le Code de la Route ;
= Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
= Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions ;
= Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
= Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié ;
= Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de réglementer la circulation sur la Voie Communale n° 7 de La Roche en Brenil à Dompierre en Morvan, suite aux dégâts causés par les intempéries sur l'Ouvrage d'Art du pont de Matrot sur le territoire de la commune de LA ROCHE EN BRENIL.

ARRETE

Article 1er - Du **29/05/2016 au 31/07/2016**, la circulation sera **interdite** sur la Voie Communale n° 7 dite de La Roche à Dompierre en Morvan ;

Article 2 - La pose et la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par la municipalité sous le contrôle de l'autorité de police compétente.

Article 3 – Monsieur le Maire de LA ROCHE EN BRENIL, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Côte-d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Monsieur le Maire de LA ROCHE EN BRENIL est chargé d'informer ses administrés par voie de publication, notamment d'affichage.

Copie du présent arrêté sera transmise pour information à :

- Madame la Préfète de la Côte-d'Or – Direction de la sécurité – Bureau de la sécurité routière,
- Agence territoriale de l'Auxois Morvan,
- Madame et Monsieur les Conseillers Départementaux du canton de Semur en Auxois,
- Monsieur le Général de corps d'armée, Gouverneur Militaire de Metz, commandant la Région Militaire de Défense Nord-Est et la Circonscription Militaire de Défense de Metz, Bureau Mouvements Transports.

A La Roche en Brenil, le 31 mai 2016.

Le Maire,
Bernard PERREAU

